

Tunis, le 15/01/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts
d'un Fonds Commun de Placement à Risque
bénéficiant d'une procédure allégée

« FCPR SMART TURN AROUND »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR SMART TURN AROUND » commencera le **17 janvier 2025**.

Le fonds « FCPR SMART TURN AROUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR SMART TURN AROUND
Références de l'agrément :	N° 16-2024 du 18 mars 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1144 du 24 décembre 2024
Siège social :	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	20 000 000 Dinars réparti en 20 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	SMART ASSET MANAGEMENT et l'AMEN BANK
Gestionnaire :	SMART ASSET MANAGEMENT
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	SMART ASSET MANAGEMENT

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR SMART TURN AROUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 24 décembre 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.